



**Ligue Grand Est de  
Badminton**  
Maison des Sports  
13 rue Jean Moulin  
54510 TOMBLAINE

**Identifiant :**  
Championnat Jeunes  
LGEBaD 2025-2026

**PAGE N°**  
**1**

## **Règlement championnat JEUNES de la Ligue Grand Est de Badminton**

<b>INDICE DE REVISION</b>	<b>DATE D'APPLICATION</b>	<b>OBJET DE LA REVISION</b>
Z		Projet
A	01/09/2016	Saison 2016/2017
B	01/09/2017	Saison 2017/2018
C	01/09/2018	Saison 2018/2019
D	01/09/2019	Saison 2019/2020
E	01/09/2020	Saison 2020/2021
F	01/09/2021	Saison 2021/2022
G	01/09/2022	Saison 2022/2023
H	01/09/2023	Saison 2023/2024
I	01/09/2024	Saison 2024/2025
J	01/09/2025	Saison 2025/2026

### **REDACTEURS**

Responsable de la CRJ Grand Est

### **DESTINATAIRES**

Membres de la CRJ LGEBaD, Présidents des CODEP de la LGEBaD, les clubs participants et salariés LGEBaD.

	<p><b>Ligue Grand Est de Badminton</b>  Maison des Sports  13 rue Jean Moulin  54510 TOMBLAINE</p>	<p><b>Identifiant :</b>  Championnat Jeunes  LGEBaD 2025-2026</p>	<p>PAGE N°  <b>2</b></p>
--	--	---	------------------------------

## **SOMMAIRE**

<b>1. OBJET.....</b>	<b>3</b>
<b>2. DOMAINE D'APPLICATION.....</b>	<b>3</b>
<b>3. REFERENCES.....</b>	<b>3</b>
<b>4. DEFINITIONS.....</b>	<b>3</b>
<b>5. ANNEXES.....</b>	<b>3</b>
<b>6. DESCRIPTION DETAILLEE</b>	
<b>ART. 1 INSCRIPTIONS ET TARIFS.....</b>	<b>5</b>
<b>ART. 2 QUALIFICATIONS.....</b>	<b>6</b>
<b>ART. 3 CONSTITUTION DES PAIRES DE DOUBLES.....</b>	<b>8</b>
<b>ART. 4 REMPLACEMENTS.....</b>	<b>8</b>
<b>ART. 5 ORGANISATION DE LA COMPETITION.....</b>	<b>9</b>
<b>ART.6 FORFAITS.....</b>	<b>9</b>

	<p><b>Ligue Grand Est de Badminton</b>  Maison des Sports  13 rue Jean Moulin  54510 TOMBLAINE</p>	<p><b>Identifiant :</b>  Championnat Jeunes  LGEBaD 2025-2026</p>	<p>PAGE N°  <b>3</b></p>
--	--	---	------------------------------

## 1. OBJET

Le présent règlement a pour objet de préciser les conditions dans lesquelles doivent se dérouler le championnat jeunes de la ligue Grand Est de Badminton.

Il précise les modalités d'inscription, de participation et de qualification à cette compétition.

## 2. DOMAINE D'APPLICATION

Les modalités du présent règlement sont exclusivement destinées à cette compétition.

## 3. REFERENCES

Principes sportifs 03.01: Règlement Général des Compétitions.

Compétitions fédérales 04.02 : Règlement du Championnat de France Jeunes

## 4. DEFINITIONS

**CODEP** : Comité Départemental.

**CRHN** : Commission Régionale Haut-Niveau.

**CRJ** : Commission Régionale Jeunes.

**ETR** : Equipe Technique Régionale.

**JA** : Juge-Arbitre.

**LGEBaD** : Ligue Grand Est de Badminton.

## 5. ANNEXES

**RP\_CRJ\_LGEBaD 2025-2026** : Règlement Particulier de la compétition

**LGEBaD\_CRJ\_2025\_2026\_DemandeWildCard** : Demande de Wild Card pour le surclassement d'un poussin en benjamin ou la qualification d'un minibad en poussin

	<p><b>Ligue Grand Est de Badminton</b>  Maison des Sports  13 rue Jean Moulin  54510 TOMBLAINE</p>	<p><b>Identifiant :</b>  Championnat Jeunes  LGEBaD 2025-2026</p>	<p>PAGE N°  <b>4</b></p>
--	--	---	------------------------------

## 6. DESCRIPTION DETAILLEE

Le championnat jeunes est une compétition officielle individuelle organisée par le LGEBaD à l'issue de laquelle sont décernés les titres de champion et championne de la LGEBaD dans les cinq disciplines et dans les catégories d'âge suivantes :

- Poussin
- Benjamin
- Minime
- Cadet
- Junior

Elle se déroule sur un weekend pour toutes les catégories et dans toutes les disciplines : simple, double et mixte sous réserve d'un nombre suffisant de joueurs dans chaque catégorie, voir art. 5.7.

La participation à cette compétition est soumise à qualification d'après l'art.2. Les modalités d'inscription sont décrites dans ce règlement.

Dans les catégories d'âge benjamins, minimes et cadets, les joueurs (ou paires) champions régionaux ou les joueurs (ou paires) ayant atteint le stade du tableau le plus avancé (vainqueurs, finalistes, 3ème, 4<sup>ème</sup>,...) pourront être amenés à se qualifier pour la phase qualificative aux championnats de France Jeunes selon les critères précisés dans l'Annexe 02 du règlement FFBAD des championnats de France Jeunes en vigueur.

En revanche, le championnat régional ne permet aux juniors de se qualifier pour la phase qualificative aux championnats de France Jeunes

Le championnat jeunes de la ligue Grand Est de Badminton s'inscrit dans le calendrier général des compétitions diffusé par la LGEBaD et sa gestion est confiée par la LGEBaD à la CRJ.

**Pour la LGEBaD**  
Responsable de la Commission Régionale Jeunes compétitions  
[crj@lgebad.com](mailto:crj@lgebad.com)

**Salarié LGEBAD référent**  
**Grégoire MULLER**  
Tél. : 06 88 91 01 73  
[gregoire.muller@lgbad.com](mailto:gregoire.muller@lgbad.com)

	<p><b>Ligue Grand Est de Badminton</b>  Maison des Sports  13 rue Jean Moulin  54510 TOMBLAINE</p>	<p><b>Identifiant :</b>  Championnat Jeunes  LGEBaD 2025-2026</p>	<p>PAGE N°  <b>5</b></p>
--	--	---	------------------------------

## ART.1 INSCRIPTIONS ET TARIFS

- 1.1 Seuls peuvent être admis à participer au championnat les joueurs de la LGEBaD licenciés à la Fédération et ne faisant l'objet d'aucune suspension, aux dates du championnat.
- 1.2 Les critères de participation concernant la nationalité sont définis dans le règlement du statut des étrangers, chapitre 02.02 du guide du badminton, article 3.
- 1.3 Les joueurs peuvent participer au championnat dans leur catégorie d'âge, ou dans une catégorie d'âge supérieure à condition que les critères de qualification le leur permettent (Art.2). Dans ce cas, le joueur doit s'inscrire dans la même catégorie pour toutes les disciplines.
- 1.4 L'inscription à cette compétition est ouverte aux catégories d'âges suivantes : minibad, poussins, benjamins, minimes, cadets et juniors dans les tableaux suivants:

- Poussins
- Benjamins
- Minimes
- Cadets
- Juniors

Et dans les 3 disciplines : simple, double et mixte.

- 1.5 Les joueurs minibad ne peuvent s'inscrire que dans les tableaux poussins.
- 1.6 Un joueur poussin, non champion départemental dans une catégorie benjamine, peut demander à être surclassé en benjamin. Une demande de Wild Card (Annexe 1) doit être transmise par mail à la CRJ au plus tard à la date limite des inscriptions. La CRJ en lien avec la CRHN et l'ETR décide d'accorder ou non cette demande de surclassement selon la pertinence sportive. En cas de refus, le joueur ne peut être qualifié en benjamin que dans les conditions de l'Art.2.1 #3.
- 1.7 A partir de la catégorie minime inclue, un joueur peut participer à la fois au championnat régional jeunes et au championnat régional adultes.
- 1.8 Chaque CODEP transmet à la CRJ, dans la semaine qui suit le weekend « butoir » pour organiser les championnats départementaux jeunes dans les CODEP (publié dans le calendrier ligue), la liste de ses champions départementaux dans chacun des tableaux afin de déterminer les joueurs/paires qualifiés au championnat régional jeunes par ce biais.
- 1.9 Les inscriptions se font sur badnet.org et impérativement en se connectant avec un compte « club » et non par un compte CODEP ou compte joueur. Aucune inscription individuelle n'est prise en compte par la CRJ.
- 1.10 Les joueurs sans partenaire peuvent s'inscrire en « recherche partenaire » dans les disciplines de double et mixte, la constitution éventuelle des paires et le mode de qualification est décrit dans Art. 2.

	<p><b>Ligue Grand Est de Badminton</b>  Maison des Sports  13 rue Jean Moulin  54510 TOMBLAINE</p>	<p><b>Identifiant :</b>  Championnat Jeunes  LGEBaD 2025-2026</p>	<p>PAGE N°  <b>6</b></p>
--	--	---	------------------------------

1.11 Une paire de double associant des joueurs de deux clubs différents doit faire l'objet d'une double inscription par les deux clubs concernés afin d'être validée avant la date limite d'inscription. Il n'y a pas de relance faite par la CRJ en cas d'oubli et les joueurs ne seront pas associés dans ce cas.

1.12 Les frais d'inscriptions sont :

- 11 € pour 1 tableau
- 13€ pour 2 tableaux
- 15€ pour 3 tableaux

1.13 Les frais d'inscription sont à la charge des clubs et payable selon les conditions décrites dans les invitations.

1.14 La LGEBaD prend en charge les volants durant toute la compétition.

## ART.2 QUALIFICATIONS

2.1. Sont qualifiés au championnat jeunes de la LGEBaD :

1. **Qualification directe** : les 9 champions départementaux dans tous les tableaux (poussins, benjamins, minimes, cadets et junior) et dans chaque discipline.

Les champions départementaux ne sont qualifiés que dans la catégorie d'âge et la discipline dans lesquelles ils sont champions départementaux.

2. **Qualification par Wild Card** : les joueurs minibad surclassés en poussins ou les joueurs poussins surclassés en benjamin et dont la participation a été validée par la CRJ suite à la demande de Wild Card envoyée au plus tard au moment de l'inscription. 2 Wild Card maximum pourront être attribuées par catégorie d'âge et par sexe.

3. **Qualification au CPPH**: Les joueurs (ou paires) les mieux classés au CPPH à la date de prise en compte du CPPH utilisé pour établir la liste des qualifiés (date inscrite dans le règlement particulier de la compétition) et non qualifiés par les critères précédents jusqu'à parvenir à 16 qualifiés dans les tableaux de simples et à 12 paires qualifiées dans les tableaux de doubles.

	<p><b>Ligue Grand Est de Badminton</b>  Maison des Sports  13 rue Jean Moulin  54510 TOMBLAINE</p>	<p><b>Identifiant :</b>  Championnat Jeunes  LGEBaD 2025-2026</p>	<p>PAGE N°  7</p>
--	--	---	-----------------------

Cas particulier des minibad/poussins en l'absence de CPPH :

- Dans les tableaux benjamins :
  - les joueurs poussins n'étant pas champions départementaux benjamins ou n'ayant pas obtenus de Wild Card, ne sont intégrés aux tableaux benjamins que s'il reste des places après qualification de l'ensemble des benjamins inscrits.
- Dans les tableaux poussins :
  - C'est le classement Grand Est poussin sur Poona à la date de prise en compte du CPPH pour les qualifications qui sera utilisé.
  - Les joueurs minibad n'étant pas champions départementaux poussins ou n'ayant pas obtenus de Wild Card, ne sont intégrés aux tableaux poussins que s'il reste des places après qualification de l'ensemble des poussins inscrits.

2.2. Les champions départementaux doivent être issus d'un championnat départemental régulier, c'est à dire dont les tableaux ont été autorisés et se sont réellement déroulés. Un tableau annulé par manque de participants ou comprenant moins de 3 joueurs/paires ne peut proposer de champion départemental.

2.3. Si un joueur (une paire) champion départemental n'est pas inscrit à l'issue de la date limite d'inscription, sa place de qualifié direct n'est pas transmise au vice-champion de son département (ou à la paire vice-championne). Dans ce cas, un joueur (une paire) supplémentaire est qualifié via le CPPH.

2.4. Les joueurs inscrits en « recherche partenaire » ne sont associés entre eux que dans les tableaux qui n'atteignent pas les 12 paires qualifiées, d'après l'Art. 2.1 avec les paires inscrites à la date limite d'inscription. Les demandes d'association de joueurs après la fin des inscriptions, et notamment une fois la diffusion des joueurs inscrits ne seront pas acceptées.

2.5. A l'issue des inscriptions, la validité des inscriptions est contrôlée par la CRJ. La liste des joueurs et paires qualifiés et remplaçants est diffusée en amont de la compétition. Cette liste fait apparaître le critère de qualification retenu pour chaque joueur ou paire.

2.6. En cas d'égalité au CPPH (ou classement Poona pour les poussins): C'est le joueur ou la paire le (ou la) plus jeune qui est qualifié(e).

	<p><b>Ligue Grand Est de Badminton</b>  Maison des Sports  13 rue Jean Moulin  54510 TOMBLAINE</p>	<p><b>Identifiant :</b>  Championnat Jeunes  LGEBaD 2025-2026</p>	<p>PAGE N°  <b>8</b></p>
--	--	---	------------------------------

### **ART.3 CONSTITUTION DES PAIRES DE DOUBLES**

Si les paires de doubles championnes départementales sont réputées appartenir au même CODEP (ou groupement de CODEP dans le cas du 10/52), les paires qualifiables via le CPPH (ou classement Poona pour les poussins) peuvent être issues de CODEP différents, tant que les joueurs sont licenciés dans un club de la LGEBaD.

### **ART.4 REMPLACEMENTS**

4.1 Dans tous les cas, en double, si un joueur se retire avant ou après la « date de retrait de la compétition sans justificatif » (date inscrite dans le règlement particulier de la compétition) ou déclare forfait, c'est la paire complète qui est déclarée forfait.

4.2 En cas de forfait après la publication des joueurs qualifiés mais avant le jour de la compétition :

1. C'est le 1ier joueur/paire remplaçant de la liste des qualifiés qui est repêché.
2. En double, en l'absence de paires remplaçante, les joueurs inscrits en « recherche partenaire » sont associés et repêchés selon le CPPH ou classement Poona pour les poussins.
3. Si le nombre de joueurs en « recherche partenaire » ne permet pas de créer une paire remplaçante, et seulement dans ce cas, un joueur dont le partenaire était forfait peut être associé à un joueur en « recherche partenaire ».
4. Dans tous les cas, aucun joueur qui n'était pas inscrit dans une discipline ne peut être repêché aussi bien en simple qu'en double.
5. En l'absence de remplaçant, le tableau est confectionné avec le nombre de joueurs qualifiés restant.

4.3 Après le tirage au sort, les joueurs/paires repêchés remplacent les joueurs/paires forfaits place pour place au fur et à mesure de la connaissance des forfaits.

4.4 En cas de forfait le jour de la compétition : le JA en lien avec la CRJ fait appel aux joueurs/paires remplaçants présents dans la salle dans les conditions que l'article 4.2 et du 4.3.

	<p><b>Ligue Grand Est de Badminton</b>  Maison des Sports  13 rue Jean Moulin  54510 TOMBLAINE</p>	<p><b>Identifiant :</b>  Championnat Jeunes  LGEBaD 2025-2026</p>	<p>PAGE N°  <b>9</b></p>
--	--	---	------------------------------

## ART.5 ORGANISATION DE LA COMPETITION

5.1 En benjamin, minime, cadet et junior, tous les tableaux se disputent en élimination directe sauf si le nombre de joueurs inscrits permet de jouer au moins 1 discipline dans chaque catégorie d'âge en poules suivies d'un tableau à élimination directe.

En poussin, les simples et les doubles se jouent en poules suivies d'un tableau à élimination directe, le mixte se joue uniquement en élimination directe.

Les tableaux constitués de moins de 8 joueurs se jouent en poule dans tous les cas, suivis de phases d'éliminations directes.

5.2 La place attribuée aux joueurs dans les tableaux est basée sur le CPPH (ou classement Grand Est Poona pour les poussins) des joueurs/paires à la date de prise en compte du CPPH pour la confection des tableaux (date inscrite dans le règlement particulier de la compétition).

5.3 La CRJ, en accord avec le JA, peut désigner « têtes de série » des poussins surclassés en benjamins dans les tableaux benjamins, même en l'absence de CPPH.

5.4 Dans les tableaux de simple, 4 têtes de séries sont désignées dans les tableaux constitués de 16 joueurs et 2 têtes de séries dans ceux de moins de 16 joueurs.

5.5 La séparation des joueurs/paires d'une même provenance dans les tableaux en élimination directe ne se fait que pour le 1<sup>er</sup> tour.

Le niveau de séparation à prendre en compte au moment du tirage au sort est le CODEP du joueur. Pour les doubles, seules les paires de même CODEP sont considérées comme étant d'une même provenance.

5.6 Une petite finale est disputée afin de désigner les joueurs (ou les paires) classés 3<sup>ième</sup> et 4<sup>ième</sup> de la compétition.

5.7 Si moins de 3 joueurs (ou paires) sont inscrits dans 1 tableau, ce dernier sera annulé et aucun joueur (ou paire) ne sera désigné champion de la LGEBaD dans ce tableau ni ne pourra prétendre à une qualification aux phases qualificatives des championnats de France Jeunes (Art. 3.5.6 du règlement des championnats de France Jeunes).

## ART.6 FORFAITS

Après la diffusion de la liste des qualifiés, les joueurs/paires peuvent se retirer de la compétition sans justificatif jusqu'à une date définie dans le règlement particulier de la compétition. Au-delà de cette date, tout forfait doit être justifiée.